

PLM 20  
10-07-15



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE  
PLOEMEUR

—  
Séance Publique du  
Jeudi 2 Juillet 2015  
—

**Objet de la délibération :**

**CREDITS SCOLAIRES AUX ECOLES PUBLIQUES ET SOUTIEN A LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE ET AU RASED – ANNEE SCOLAIRE 2015-2016**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Téaki DUPONT, Loïc TONNERRE, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Martine YVON, Dominique DAUGES, Isabelle LE RIBLAIR, Anne-Valerie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Irène BELLEC, Marie-Bernadette LE NEVE, Michel LE MESTRALLAN, Nolwenn DELALEE, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Claudie LE BIHAN à Loïc TONNERRE, Katherine GIANNI à Antoine GOYER, Daniel LE LORREC à Jean-Guillaume GOURLAIN, Joseph FORES à Nolwenn DELALEE.

Patricia QUERO-RUEN à Ronan LOAS, Serge LECUYER à Hélène BOLEIS

**Secrétaire de séance : Dominique QUINTIN**

**Vu pour extrait certifié conforme**  
à l'original reçu le : 16-07-2015  
à la Sous-Préfecture de LORIENT

Affichage en Mairie du : 15-07-2015  
au : 15-09-2015

Présents : 27 Pouvoirs : 06
--------------------------------

**CREDITS SCOLAIRES AUX ECOLES PUBLIQUES ET SOUTIEN A LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE ET AU RASED – ANNEE SCOLAIRE 2015-2016**

Rapporteur : Hélène BOLEIS

Les crédits scolaires pour l'année scolaire 2015-2016, pour l'ensemble des établissements publics de la commune sont proposés de la manière suivante :

Crédits	Année scolaire 2014-2015	Proposition année scolaire 2015-2016
Crédit chef d'établissement	525,15 €	<b>525,15 €</b>
Crédit par classe	120,95 €	<b>120,95 €</b>
Crédit ouverture de classe	100,80 €	<b>100,80 €</b>
Crédit par élève (maternelle ou primaire) allocation de base pour frais scolaires	37,30 €	<b>37,30 €</b>
Crédits arbre de Noël	3,30 €	<b>3,30 €</b>

**FORMATION PROFESSIONNELLE :**

Il est proposé de fixer l'aide financière aux établissements de formation professionnelle à la somme de **22,90 €** par élève ploemeurois pour l'année scolaire 2015-2016.

10-07-15

**RASED :**

Dans le cadre du réseau d'aide aux élèves en difficulté de l'Éducation nationale, une seule psychologue est affectée sur le secteur de Ploemeur.

Elle sollicite une aide financière pour l'année scolaire 2015-2016 pour la mise en place d'actions pédagogiques et rééducatives.

Il est proposé d'octroyer la somme de **254 €** au soutien du fonctionnement du RASED pour l'année scolaire 2015-2016 correspondant au montant de l'aide financière accordée par le Conseil général.

**Vu le Code général des collectivités ;**

**Vu les avis des commissions « Éducation, culture, relations internationales » du mercredi 17 juin 2015 et de la commission « Finances et ressources humaines » du lundi 22 juin 2015 ;**

**Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **VALIDE** les crédits scolaires aux écoles publiques tels que ci-dessus,
- **VALIDE** le montant de la subvention relative à la formation professionnelle à 22,90 € par élève ploemeurois.
- **VALIDE** le montant de 254 € au soutien de fonctionnement du RASED pour l'année scolaire 2015-2016

**Délibération adoptée à la MAJORITE – 8 CONTRE (groupe de l'opposition)**

Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.



**Ronan LOAS,**

**Maire**